



PROGRAMME DE FORMATION

METTRE EN PLACE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

► OBJECTIF GENERAL

Acquérir les connaissances pour gérer la formation professionnelle en entreprise

► PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Appréhender le cadre juridique de la formation professionnelle continue et les impacts de la réforme 2018
- Identifier les différents acteurs de la formation professionnelle continue et comprendre leurs liens
- Intégrer les obligations et droits respectifs de l'employeur et du salarié en matière de formation
- Connaître les différentes modalités d'accès au financement d'une formation



SEQUENCE 1 - LE CADRE JURIDIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les principaux textes applicables en matière de formation professionnelle
- Les impacts de la Réforme 2018
- Les nouveaux acteurs du monde de la formation professionnelle
 - ✓ France compétences
 - ✓ Opérateurs de compétences
 - ✓ URSSAF – MSA
 - ✓ Caisse des dépôts et consignations
 - ✓ Conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Le financement de la formation professionnelle
 - ✓ Cotisation unique à la formation professionnelle et à l’alternance
- La consultation des représentants du personnel

SEQUENCE 2 – LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

- Du plan de formation au plan de développement des compétences
- La suppression des catégories du plan
- Une distinction des formations selon leur caractère obligatoire

SEQUENCE 3 – L’ACTION DE FORMATION

- Une typologie simplifiée
- Une nouvelle définition
- De nouveaux objectifs

SEQUENCE 4 – LES DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Le compte personnel de formation (CPF) et ses évolutions
- La suppression du congé individuel de formation (CIF) et la création du projet de transition professionnelle (PTP)
- Le bilan de compétences (BC) et ses évolutions
- La validation des acquis de l’expérience (VAE) et ses évolutions
- La suppression de la période de professionnalisation

SEQUENCE 5 – LES MESURES POUR L'EMPLOI

- La formation avant embauche
 - ✓ Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
 - ✓ Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Le recrutement et la qualification
 - ✓ Contrat d'apprentissage
 - ✓ Contrat de professionnalisation

SEQUENCE 6 – LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

- Les impacts de la Réforme 2018
 - ✓ Maintien d'un entretien bisannuel avec bilan tous les 6 ans
 - ✓ Nouvelles modalités d'application de la pénalité
 - ✓ Extension des informations à communiquer pendant l'entretien
 - ✓ Anticipation de l'entretien professionnel en cas de reprise
 - ✓ Possibilité d'adapter l'entretien par accord collectif
- Le contenu et le formalisme des entretiens professionnels

SEQUENCE 7 – LA CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION

- Une obligation de certification
- Un nouveau système de certification

NOTRE APPROCHE PEDAGOGIQUE ET DEONTOLOGIQUE

Notre méthodologie d'intervention comprend l'analyse de la demande, la formulation des objectifs, la conception, l'animation et l'évaluation de la formation.

► METHODES ET OUTILS UTILISES

Concrètes et pratiques, nos formations se veulent directement applicables et transposables en entreprise. Nous mettons autant l'accent sur les fondamentaux de la thématique abordée que sur les méthodes et techniques opérationnelles au quotidien. Chaque apport est illustré par des exemples, mis en application et en perspective avec les réalités de terrain des participants. Notre volonté étant d'en faire les véritables acteurs de leur formation, nous nous basons également sur leur expérience et leurs témoignages.

Dans un souci de dynamisme et d'appropriation, nous privilégions des méthodes pédagogiques actives et variées :

- apports théoriques et pratiques ;
- supports visuels (diaporama), audiovisuels et écrits ;
- exercices d'application, mises en situation individuelles et/ou collectives ;
- tests, questionnaires d'auto-évaluation visant à une meilleure connaissance de soi.

► SUPPORTS REMIS AUX STAGIAIRES

Nous remettons un cahier pédagogique servant de support de prise de note et contenant :

- les éléments méthodologiques clefs abordés dans le stage ;
- les différents tests ou questionnaires d'auto-évaluation traités au cours de la formation ;
- une « boîte à outils » exploitable ensuite par chacun dans ses pratiques professionnelles ;
- un « plan d'action personnalisé » formalisant les objectifs personnels du stagiaire pour mettre en pratique les acquisitions de la formation.

► EVALUATION DE LA FORMATION

La séance de formation se termine par :

- une synthèse orale de la journée par l'intervenant ;
- un tour de table permettant à chacun de s'exprimer sur sa satisfaction globale, l'atteinte de ses objectifs, ses axes de progrès, etc. ;
- une évaluation écrite de la formation par les participants sous la forme d'un questionnaire.

► SUIVI DES STAGIAIRES

Nous offrons aux participants la possibilité de contacter par e-mail ou par téléphone, dans un délai de 3 mois, leur animateur pour tout complément d'information qu'ils souhaiteraient obtenir suite à leur stage.

► DEONTOLOGIE D'INTERVENTION

Les consultants d'Alidoro veillent à :

- établir une relation constructive, facilitatrice et d'entraide avec les participants ;
- éviter tout jugement de valeur au sein du groupe ;
- adapter la prestation au profil du public concerné ;
- garantir la plus parfaite confidentialité vis-à-vis des informations communiquées par les participants.

► LABELLISATION « CERTIF'REGION »

Le **label qualité Certif'Région** délivré par la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a été délivré pour trois ans au cabinet ALIDORO CONSULTANTS à l'issue de l'audit de renouvellement soit sur la période 2016-2018.

Cette attribution atteste de la qualité et du professionnalisme des pratiques des consultantes du cabinet au regard des thématiques suivantes : la stratégie et le pilotage de la qualité ; la gestion des ressources humaines en interne ; l'organisation matérielle du cabinet ; l'environnement socio-économique et la mise en œuvre des actions de formation.

► COMPETENCE DES FORMATEURS

Chez ALIDORO, les formateurs sont tous consultants : ils conseillent et accompagnent les dirigeants et salariés des entreprises dans leurs problématiques ressources humaines, managériales et relationnelles. Cette double compétence leur permet de concevoir des formations au plus proche de la réalité terrain et en lien direct avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et les attentes concrètes des stagiaires.

Nos formateurs justifient d'une expérience significative en ingénierie et animation de formations intra-entreprises et interentreprises sur des thématiques très variées. Ils sont attentifs au respect des objectifs et du programme de formation définis en concertation avec le client tout en veillant à la progression et à la satisfaction de chacun des stagiaires.

Intervenant auprès de structures de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, nos formateurs sont tous en capacité de comprendre et prendre en compte les spécificités des stagiaires issus de différents métiers et domaines.

INFORMATIONS GENERALES

► PUBLIC CONCERNE

Directeurs, collaborateurs RH, collaborateurs administratifs ou collaborateurs qualité en charge de la gestion de la formation professionnelle souhaitant acquérir les connaissances pour utiliser efficacement les dispositifs de formation

► DUREE DE LA FORMATION

2 jours soit 14 heures

► DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

- **Session 1** : les 18 et 19 mars 2019 (9h00-12h30/13h30-17h00)
- **Session 2** : les 23 et 24 mai 2019 (9h00-12h30/13h30-17h00)
- **Session 3** : les 21 et 22 novembre 2019 (9h00-12h30/13h30-17h00)

► LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier

Accès depuis l'autoroute A9 : Sortie 29 Montpellier Est ; prendre la direction Centre historique - Corum puis Avenue Saint-Lazare

Accès par le tramway :

Ligne de tramway n°1 - arrêt Corum

Ligne de tramway n°2 - arrêt Jeu de mail des Abbés



► COUT DE LA PRESTATION EN INTER-ENTREPRISES

Coût par stagiaire à la charge de l'entreprise : 2 jours x 250 € nets* soit 500 € nets*

* Honoraires exonérés de TVA en vertu de l'article 261 du Code Général des Impôts relatif à la formation professionnelle continue.

► INSCRIPTION

Pour participer à cette formation, il vous suffit :

- 1) de compléter le bulletin d'inscription ci-après et de nous le retourner par courriel à formation@alidoro.fr ou par courrier à Alidoro Consultants - 68 rue Pablo Casals - 34 000 Montpellier
- 2) de nous adresser un chèque de l'intégralité du montant de la formation par courrier*

* En cas de subrogation par votre OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge et de nous faire parvenir l'accord de financement avant le début de la formation.

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter
par téléphone au 04.99.61.16.30 ou par mail à formation@alidoro.fr**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation : Mettre en place la réforme de la formation professionnelle

Lieu : Alidoro Consultants - 68 rue Pablo Casals - 34000 Montpellier

Dates : **Session 1** : 18 et 19 mars 2019 **Session 2** : 23 et 24 mai 2019 **Session 3** : 21 et 22 novembre 2019

Horaires : 9h00-12h30/13h30-17h00

EMPLOYEUR

Raison sociale :

Nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal & Ville :

Téléphone :

Courriel :

PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI ADMINISTRATIF DU DOSSIER

Nom, prénom et fonction:

Téléphone :

Courriel

LE(S) STAGIAIRE(S)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Données personnelles :

Conformément à la réforme RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de ce bulletin. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal ou électronique. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, sont utilisées par ALIDORO CONSULTANTS uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

J'accepte ces conditions

**L'envoi du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve
des conditions générales de vente et de participation précisées ci-après.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Numéro d'immatriculation Alidoro Consultants **91 34 06130 34**

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation définies ci-dessous. L'entreprise déclare les accepter sans réserve. Il appartient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de la formation pour laquelle elle inscrit un salarié.

► TARIFS

Les tarifs de nos formations figurent sur les plaquettes d'information. Ils sont indiqués en nets.

► CONDITIONS DE REGLEMENT

Les inscriptions sont enregistrées à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du chèque de l'intégralité du montant de la formation. Aucun escompte ne sera appliqué dans le cadre de ce paiement d'avance. Le chèque sera encaissé à l'issue de la formation et à compter de la date de la facture.

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme payeur, Alidoro Consultants doit recevoir avant la formation l'acceptation de prise en charge. Il revient à l'entreprise de suivre le dossier et de s'assurer que le règlement s'effectue dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, Alidoro Consultants facturera l'entreprise directement.

► ANNULATION DU FAIT D'ALIDORO CONSULTANTS

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, Alidoro Consultants se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard 7 jours ouvrés avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

ALIDORO CONSULTANTS ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ALIDORO CONSULTANTS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ALIDORO CONSULTANTS. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

► ANNULATION DU FAIT DE L'ENTREPRISE

L'annulation d'une inscription occasionne des difficultés sur la constitution des groupes à laquelle nous attachons une grande importance. Nous vous donnons donc la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par une personne de même profil et ayant le même besoin.

En cas de rétractation, ALIDORO CONSULTANTS facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous :

- dans un délai supérieur à 14 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité ;
- dans un délai compris entre 7 et 14 jours ouvrés avant le début de la formation : 50% du coût total de la formation ;
- dans un délai inférieur à 7 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée : 100% du coût total de la formation.

L'acquiescement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle.

► LIEUX ET HORAIRES DE LA FORMATION

Nous vous accueillons dans les locaux d'Alidoro Consultants situés au 68 rue Pablo Casals à Montpellier. Les formations se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Les repas peuvent être pris en commun dans les restaurants situés à proximité. Les détails spécifiques à chaque formation sont précisés dans le courrier de convocation.

Il est important que les stagiaires arrivent au minimum 5 minutes avant le début de la formation afin de respecter les horaires.

► DOCUMENTS

Une attestation de présence est remise individuellement aux stagiaires dès lors que la formation a été suivie intégralement. La confirmation d'inscription, le programme, la convention et la facture sont adressées au responsable de l'inscription avant le début du stage. L'attestation de présence est envoyée à la fin du stage.

► ORGANISATION

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de formations interentreprises à 9 personnes selon les thèmes abordés. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux objectifs de chacun.

► SUIVI

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par email ou par téléphone, dans un délai de 3 mois, leur animateur pour tout complément d'informations qu'ils souhaiteraient obtenir suite à leur stage.

► INSCRIPTION ET INFORMATIONS GENERALES

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler au 04.99.61.16.30. Notre équipe est présente pour vous informer sur nos offres de formation, vous conseiller sur les stages les plus appropriés à vos besoins. Nous pouvons vous aider à construire vos parcours de formation.

► INFORMATION IMPORTANTE

En aucun cas une option ne pourra être considérée comme une inscription.

Pour vous inscrire, il faut impérativement nous renvoyer le bulletin d'inscription accompagné du chèque de l'intégralité du montant de la formation. Chaque rubrique doit être remplie intégralement afin de gérer au mieux et dans les meilleurs délais le dossier administratif.

► PROTECTION DES DONNEES

Le Client accepte d'être cité par ALIDORO CONSULTANTS dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement aux fins de réalisation, de suivi administratif et de suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à ALIDORO CONSULTANTS.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. ALIDORO CONSULTANTS conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.